

En mouvement

Bulletin interne du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Vol. 9 / N° 11 / 29 août 2023



Rentrée 2023 de l'enseignement

La rentrée universitaire de l'enseignement médical est déjà débutée au CISSS du Bas-Saint-Laurent. Alors que les médecins résidents en médecine familiale ont fait leur entrée au GMF-U de Rimouski et au GMF-U de Trois-Pistoles le 1^{er} juillet dernier, les étudiants au doctorat en médecine de l'Université Laval

ont quant à eux débuté le lundi 28 août. De leur côté, les externes de l'externat longitudinal intégré poursuivront leur formation prédoctorale dans notre région à partir du 11 septembre prochain. Au total, ce sont 20 externes qui seront répartis dans quelques installations du CISSS du Bas-Saint-Laurent.

Pour ce qui concerne l'enseignement pluridisciplinaire, de nombreux étudiants en provenance des programmes de formation professionnels, collégiaux et universitaires arriveront également en stage au cours des prochaines semaines.

[Consultez la nouvelle régionale](#) en page d'accueil de l'intranet afin de découvrir quelques faits saillants de la rentrée 2023.



Programme de vacances automne-hiver 2023-2024

La planification des vacances pour la période automne-hiver 2023-2024 est en cours. Celle-ci s'effectue exclusivement par Logibec GCH Espresso. Cela peut être effectué d'un poste de travail disponible dans votre installation ou à partir de votre appareil personnel (ordinateur, cellulaire, etc.) en utilisant « Logibec – Accès à distance » accessible dans la [Zone professionnelle du site Web du CISSS](https://extranet.cisssbsl.rtss.qc.ca) ou au <https://extranet.cisssbsl.rtss.qc.ca>.

Pour vous informer des règles applicables ainsi que des particularités à suivre de chacune de vos accréditations syndicales, veuillez vous référer au document « Outil de l'employé – programme de vacances » ou aux abrégés, disponibles sur l'intranet dans la section [Directions administratives > Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques > Activités de remplacement > Vacances](#).

Dates et étapes à retenir

Du 1^{er} au 15 septembre 2023

Période allouée aux employés pour effectuer leurs préférences de vacances pour la période automne-hiver 2023-2024. Dès le 1^{er} septembre 2023, les employés sont invités à prendre connaissance de la période qui leur est allouée pour effectuer leurs préférences de vacances. Il est important de respecter son rang d'ancienneté ainsi que les quotas (nombres d'employés qui peuvent partir en vacances en même temps) qui ont été établis.

- Seules les semaines complètes (X) sont autorisées dans le calendrier. Les journées de vacances en fractionnement doivent être demandées lors des confections d'horaire.
- La personne salariée qui désire exprimer ses préférences de vacances en discontinu (deux choix distincts) pour une même période de vacances doit préciser dans le champ commentaires sa priorisation afin de faire prévaloir son ancienneté. Priorité 1 = XX, Priorité 2 = XX.

Le 15 octobre 2023

Le programme de vacances est officiel, disponible et visible dans Logibec GCH Espresso pour toutes les personnes salariées du CISSS. Afin d'éviter tout inconvénient, vous devez attendre que le programme soit officiel avant de finaliser vos projets de vacances.

Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous à votre supérieur immédiat.

Services de transport-déménagement

En raison des vacances, le personnel de la logistique des services de transport-déménagement ne traitera pas les demandes de déménagement d'employés ou d'usagers, de disposition et d'acquisition d'ameublement usagé du **28 août au 17 septembre 2023**, inclusivement.

Seules les situations urgentes demandées par une requête Octopus seront traitées.

Merci de votre compréhension.

Bulletin d'information *En Santé!* portant sur le PL 15

Pour un système de santé **EFFICACE**

Si vous souhaitez vous informer sur l'avancement des travaux concernant le projet de loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace (PL 15), il est possible de vous [abonner au bulletin *En Santé!*](#) à partir du bouton ci-haut se trouvant sur l'intranet > Bulletins d'information > Infolettre. Si vous avez manqué les deux premières parutions, elles sont disponibles sur le site Web du MSSS [sous Publications](#).

Déplacement des usagers

Identification des agents payeurs dans nos systèmes d'information et Octopus

Nous constatons que plusieurs dossiers d'usagers dans nos systèmes d'information ne contiennent pas l'information sur l'agent payeur (exemples d'agents payeurs : CNESST, RAMQ (hors province), non assuré (hors Canada), etc). Cette information est aussi souvent manquante dans les requêtes Octopus pour le déplacement des usagers.

Nous vous rappelons que les agents payeurs doivent assumer les coûts des services offerts aux usagers, lorsqu'ils sont exigibles. Il est important de savoir que plusieurs frais peuvent être facturés à ces agents payeurs, et ce, tout au long de l'épisode de soins de l'utilisateur.

Par exemple, un usager qui a subi un accident au travail ou qui est atteint d'une maladie professionnelle peut être facturé à la CNESST pour toutes ses

visites en clinique externe, pour son hospitalisation et pour tous ses suivis.

De ce fait, il est important de prendre note que, si l'agent payeur n'est pas bien indiqué dans le dossier de l'utilisateur, notre organisation n'est pas en mesure de récupérer tous les revenus qui lui sont dus.

Nous vous invitons à être rigoureux et vigilant afin de remplir adéquatement cette information obligatoire dans les systèmes d'information et dans les formulaires Octopus.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Flash sécurité n° 52

Ingénierie sociale : Pourquoi les employés sont-ils un vecteur d'attaque pour les cybercriminels?

Les cybercriminels exploitent régulièrement des failles dans les systèmes informatiques. Ils se servent également de certains déraisonnements humains appelés « biais cognitifs », pour arriver à leurs fins.

L'objectif de ces acteurs malveillants est de nous manipuler pour nous pousser à prendre des décisions irrationnelles. Voici quelques stratégies fréquemment utilisées :

- Le sentiment d'urgence. L'urgence d'agir nous pousse à esquiver certaines vérifications et nous rend vulnérables et stressés face à leurs requêtes d'informations.
- L'empathie. Les pirates exploitent notre désir d'aider un individu en difficulté ou de ne pas déplaire à un individu empathique.
- La pression sociale. L'influence exercée par un groupe social amène la personne qui la reçoit à changer ses attitudes, ses pensées ou encore ses valeurs.

Le but des pirates est d'assoupir notre vigilance afin d'arriver à leurs fins. Parmi les buts de l'ingénierie sociale, on retrouve l'extorsion de données, soit à travers l'utilisation de données volées, soit en mettant en vente ces informations. Le vol d'informations confidentielles permet de commettre des fraudes, d'alimenter d'autres campagnes d'hameçonnage ou encore d'user de chantage contre l'organisation. L'ingénierie sociale permet de déjouer la plupart des mécanismes de sécurité à un faible coût.

Gardez la tête froide face à ces types de piratage.

Rappelez-vous que la cybersécurité, c'est l'affaire de tous!

L'équipe de sécurité de la DRI



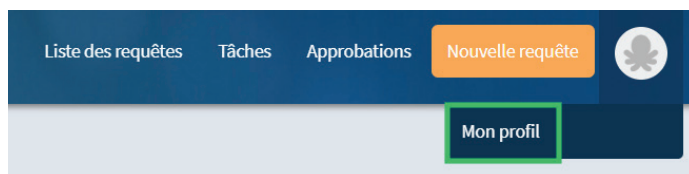
Mise à jour de vos coordonnées dans le bottin du CISSS

En cette période de mutation de postes, nous vous rappelons que vous devez mettre à jour, si nécessaire, votre message de boîte vocale, votre signature courriel ainsi que certaines

informations relatives à votre fiche professionnelle dans le [bottin du CISSS](#). Ces démarches sont importantes afin de permettre à vos collègues et partenaires de vous joindre sans difficulté.

Le bottin

Pour mettre à jour votre fiche, à partir de votre session Windows, rendez-vous dans Octopus à partir de l'intranet du CISSS sous Applications informatiques > Administratives > Octopus CISSS. Une fois dans Octopus, cliquez sur le petit pictogramme en haut à droite.



Il est possible de modifier certaines informations relatives à votre fiche professionnelle (téléphone, cellulaire, site, etc.). Toutes les autres données non modifiables telles que la direction, le supérieur immédiat, etc. proviennent de Logibec GRH/Paie. Si vous constatez une irrégularité, nous vous invitons à remplir une requête Octopus sous DRI (Service informatique) > 01- Application administrative (...) > Bottin CISSS du Bas-Saint-Laurent > 01. Besoin de faire modifier ma fiche employé.

Service*	DRI (Service Informatique)
Type*	01- Application administrative (Logibec, Virtuo SM GRM (Magistra), Octopus...)
	Bottin CISSS du Bas-St-Laurent
	01. Besoin de faire modifier ma fiche employé